

PRECONISATION DE MGR PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal



QUAND le Souverain-Pontife nomme à un évêché qui lui est directement soumis, et de ce nombre sont tous ceux du Canada, puisque tous ils relèvent de la Propagande, cette nomination se fait soit immédiatement en consistoire, soit par bref dont la promulgation est remise au consistoire suivant.

C'est le second de ces modes qui, selon l'usage, a été suivi pour l'élévation au siège de Montréal de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési. Le bref lui annonçant son élection a été signé à Rome, par Léon XIII, le 25 juin 1897, jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus; mais la confirmation officielle de ce document apostolique n'a été faite que le 24 mars dernier, à l'heure des premières vêpres de l'Annonciation.

Cette cérémonie de la promulgation de l'élection d'un évêque se nomme la *Préconisation*, parce qu'elle renferme la reconnaissance solennelle que celui qui est investi de la dignité épiscopale possède toutes les qualités requises pour bien remplir une si haute fonction.

Comme nous venons de le dire, la préconisation de Mgr Bruchési a eu lieu le 24 mars. Elle s'est faite au palais du Vatican, dans la grande salle consistoriale proprement dite, et en consistoire secret.

Au contraire des consistoires publics, qui sont des cérémonies d'apparat, très imposantes par la quantité et la qualité des personnes qui y assistent, la richesse des costumes et la présence des officiers de la cour pontificale, mais dans lesquels on ne traite d'aucune affaire; les consistoires secrets sont les vraies assemblées où le pape s'occupe de l'expédition des actes les plus graves de l'administration de l'Eglise. Ces dernières réunions comprennent essentiellement une allocution pontificale et les différentes promotions dans la hiérarchie. Elles s'appellent secrètes parce que, généralement, elles se tiennent en présence des seuls cardinaux et qu'aucune autre personne n'y peut être admise.